

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 OCTOBRE 2022

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 13 octobre 2022, s'est réuni le **20 octobre 2022**, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON : Pascal BARRET (arrivée à 18h30) - Lucile BOICHOT (arrivée à 18h30) - Jean-Philippe PERIES
 ARZON : Roland TABART
 BADEN : Patrick EVENO
 COLPO : Freddy JAHIER
 ELVEN : Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
 GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN (arrivée à 19h05) - Dominique LE MEUR (arrivée à 18h05)
 ILE D'ARZ : Jean LOISEAU
 LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM
 LE BONO : Yves DREVES (arrivée à 18h15)
 LE HEZO : Guy DERBOIS
 LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET
 LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC
 LOCQUeltas : Michel GUERNEVE
 MONTERBLANC : Alban MOQUET (arrivée à 18h30)
 PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE
 PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE (arrivée à 18h15) - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
 PLOEREN : Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET (arrivée 18h10)
 PLOUGOUMELLEN : Léna BERTHELOT
 SAINT-ARMEL : Anne TESSIER-PETARD (arrivée 18h10)
 SAINT-AVE : Anne GALLO (arrivée à 19h15) - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
 ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC (arrivée à 18h30)
 SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC (arrivée à 18h10) - Eric ANDRIEU
 SARZEAU : David LAPPARTIENT (arrivée à 18h45) - Dominique VANARD - Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS
 SENE : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL
 SULNIAC : Marylène CONAN - Christophe BROHAN
 SURZUR : Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
 THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
 TREDION : Jean-Pierre RIVOAL (arrivée à 18h05)
 TREFFLEAN : Claude LE JALLE
 VANNES : David ROBO - François ARS - Mohamed AZGAG - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Simon UZENAT - Christian LE MOIGNE - Patrick LE MESTRE

Ont donné pouvoir :

BADEN : Anita ALLAIN-LE PORT a donné pouvoir à François MOUSSET
 BRANDIVY : Pascal HERRISSON a donné pouvoir à Freddy JAHIER
 ELVEN : Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
 ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Jean LOISEAU
 LA TRINITE SURZUR : Vincent ROSSI a donné pouvoir à Christian SEBILLE
 MONTERBLANC : Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE a donné pouvoir à Alban MOQUET
 PLOEREN : Bernard RIBAUD a donné pouvoir à Gilbert LORHO
 PLOUGOUMELLEN : Raynald MASSON a donné pouvoir à Léna BERTHELOT
 SAINT-AVE : Anne GALLO a donné pouvoir à Thierry EVENO jusqu'à 19h15
 SARZEAU : David LAPPARTIENT a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT jusqu'à 18h45
 SENE : Anthony MOREL a donné pouvoir à Claude LE JALLE
 VANNES : Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT
 : Christine PENHOUE a donné pouvoir à Mohamed AZGAG
 : Monique JEAN a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE
 : Gérard THEPAUT a donné pouvoir à Michel GILLET
 : Hortense LE PAPE a donné pouvoir à David ROBO
 : Laetitia DUMAS a donné pouvoir à Simon UZENAT

Envoyé en préfecture le 26/10/2022

Reçu en préfecture le 26/10/2022

Affiché le

ID : 056-200067932-20221020-221020_DEL23-DE

VANNES : Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à Patrick LE MESTRE

Ont été représentés :

MEUCON : Pierrick MESSENGER représenté par Martine MOUSSET LE JOSSEC

Absents :

GRAND-CHAMP : Moran GUILLERMIC

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line with a loop at the bottom and a horizontal line crossing it.

-23-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 OCTOBRE 2022

ENVIRONNEMENT

**BREIZH BOCAGE 2 - ANIMATION 2023 - TRAVAUX 2022-2023
DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ANIMATION DU PROGRAMME ET LA CAMPAGNE
DE TRAVAUX**

Monsieur Michel GUERNEVE présente le rapport suivant :

Le dispositif « Breizh Bocage » a pour objectif la préservation et la reconstitution du maillage bocager. Il vise principalement à réduire le transfert de polluants d'origine agricole vers les eaux superficielles et à lutter contre les phénomènes d'érosion. Il participe ainsi à l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

L'animation du volet Bocage sur 2023 correspond aux missions d'un ETP en charge de la formalisation de la stratégie territoriale bocagère et de la réalisation des campagnes de travaux. Ce poste d'animateur est pris en charge à 70 % par l'Europe dans le cadre du Programme Feader et la Région Bretagne.

Pour la campagne de travaux de l'hiver 2022-2023, le montant total des 16 978 ml de travaux prévus est estimé à 226 828 € HT et concerne 18 bénéficiaires répartis sur les communes de THEIX-NOYALO, LOCQUeltas, TREFFLEAN, PLAUDREN, SAINT-NOLFF, SURZUR et SULNIAC. Les travaux d'aménagements bocagers sont financés à hauteur de 80 % par l'Europe dans le cadre du Programme Feader, la Région Bretagne et le Département du Morbihan. Le reste à charge de 20 % représente 45 365,6 € HT.

Vu l'avis favorable du Bureau du 7 octobre, il vous est proposé :

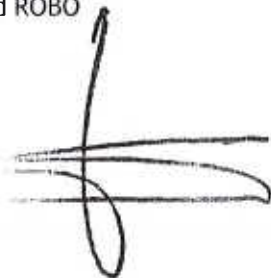
- *de déposer, auprès du GUSI de la Région Bretagne, les dossiers de subvention au titre des travaux prévus pour l'hiver 2022-2023 et de l'animation 2023 ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

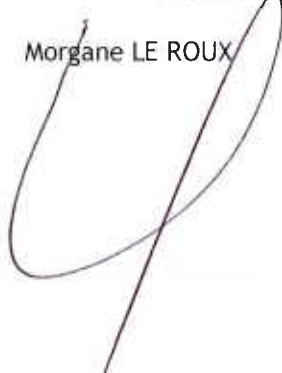
Monsieur Le Président,

Les secrétaires de séance,

David ROBO



Morgane LE ROUX



Sullivan VALIENTE





CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 OCTOBRE 2022

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 13 octobre 2022, s'est réuni le **20 octobre 2022**, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET (arrivée à 18h30) - Lucile BOICHOT (arrivée à 18h30) - Jean-Philippe PERIES
ARZON	: Roland TABART
BADEN	: Patrick EVENO
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN (arrivée à 19h05) - Dominique LE MEUR (arrivée à 18h05)
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LE BONO	: Yves DREVES (arrivée à 18h15)
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUeltas	: Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Alban MOQUET (arrivée à 18h30)
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE (arrivée à 18h15) - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET (arrivée 18h10)
PLOUGOUMELLEN	: Léna BERTHELOT
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD (arrivée 18h10)
SAINT-AVE	: Anne GALLO (arrivée à 19h15) - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC (arrivée à 18h30)
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC (arrivée à 18h10) - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: David LAPPARTIENT (arrivée à 18h45) - Dominique VANARD - Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL (arrivée à 18h05)
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - François ARS - Mohamed AZGAG - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Simon UZENAT - Christian LE MOIGNE - Patrick LE MESTRE

Ont donné pouvoir :

BADEN	: Anita ALLAIN-LE PORT a donné pouvoir à François MOUSSET
BRANDIVY	: Pascal HERRISSON a donné pouvoir à Freddy JAHIER
ELVEN	: Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Jean LOISEAU
LA TRINITE SURZUR	: Vincent ROSSI a donné pouvoir à Christian SEBILLE
MONTERBLANC	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE a donné pouvoir à Alban MOQUET
PLOEREN	: Bernard RIBAUD a donné pouvoir à Gilbert LORHO
PLOUGOUMELLEN	: Raynald MASSON a donné pouvoir à Léna BERTHELOT
SAINT-AVE	: Anne GALLO a donné pouvoir à Thierry EVENO jusqu'à 19h15
SARZEAU	: David LAPPARTIENT a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT jusqu'à 18h45
SENE	: Anthony MOREL a donné pouvoir à Claude LE JALLE
VANNES	: Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT : Christine PENHOUE a donné pouvoir à Mohamed AZGAG : Monique JEAN a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE : Gérard THEPAUT a donné pouvoir à Michel GILLET : Hortense LE PAPE a donné pouvoir à David ROBO : Laetitia DUMAS a donné pouvoir à Simon UZENAT

Envoyé en préfecture le 26/10/2022

Reçu en préfecture le 26/10/2022

Affiché le

ID : 056-200067932-20221020-221020_DEL24-DE

VANNES : Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à Patrick LE MESTRE

Ont été représentés :

MEUCON : Pierrick MESSEGER représenté par Martine MOUSSET LE JOSSEC

Absents :

GRAND-CHAMP : Moran GUILLERMIC

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line with a loop at the bottom and a horizontal line crossing it.

-24-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 OCTOBRE 2022

EAU

TARIFS 2023 - EAU POTABLE

Monsieur Thierry EVENO présente le rapport suivant :

Dès 2021, Golfe du Morbihan - Vannes agglomération s'est engagée dans un programme de convergence des grilles tarifaires en Eau potable et en Assainissement, permettant de financer un service de qualité et d'inciter les usagers à adopter les gestes économes.

Ainsi, à horizon 2030, l'objectif du prix global de 4,70 €/m³ (hors taxe et redevance) pour un usager consommant 120 m³/an peut être aujourd'hui fixé et décomposé la manière suivante :

- 1,97 €/m³ en eau potable (hors taxe et redevance)
- 2,73 €/m³ en assainissement (hors taxe et redevance)

Ainsi, le coût global du service sera de 1,54 € HT/jour pour un foyer consommant 120 m³, ce qui équivaut au prix de 2 bouteilles d'eau minérale.

Pour mémoire, en avril 2021, le rapport officiel de l'Office Français de la Biodiversité indiquait qu'au niveau national, le prix global moyen de l'eau TTC (et redevances) au 1^{er} janvier 2019, sur la base d'une consommation annuelle de 120 m³, était de 4,14 €/m³ : 2,07 €/m³ pour l'eau potable et 2,07 €/m³ pour l'assainissement collectif. Cela représente une facture de 496,8 €/an, soit 1,36 €/jour. La Bretagne (4,73 €/m³ TTC, soit 3,74 €/m³ HT) et les Hauts-de-France (4,62 €/m³) présentent les prix moyens les plus élevés.

Une étape d'évaluation et de ré-ajustement des objectifs tarifaires sera proposée dès 2024 afin d'adapter si besoin les recettes, en fonction notamment, de l'évolution des réglementations. Une réflexion concernant la tarification sociale sera elle aussi ouverte avant 2024.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 7 octobre et suite à l'avis du conseil d'exploitation de la Régie communautaire,

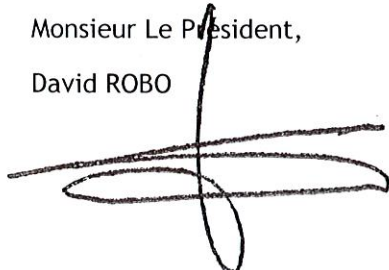
Il vous est proposé,

- de valider la grille tarifaire 2023 jointe à la présente délibération pour l'eau potable ;
- de valider les orientations décrites ci-dessus concernant les tarifs à horizon 2030 ;
- de maintenir les tarifs de toutes les prestations non concernées par la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

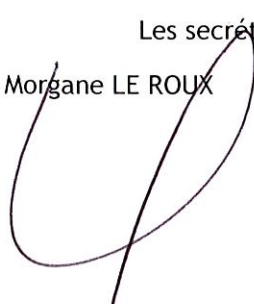
Monsieur Le Président,

David ROBO



Les secrétaires de séance,

Morgane LE ROUX



Sullivan VALIENTE



Mise en ligne le 26/10/2022

Envoyé en préfecture le 26/10/2022

Reçu en préfecture le 26/10/2022

Affiché le

ID : 056-200067932-20221020-221020_DEL24-DE

Conseil Communautaire du 20 OCTOBRE 2022 - Annexe à la délibération n° 24 Tarifs Eau Potable 2023 en €/HT

Arzon, Saint Gildas de Rhuys, Sarzeau, Le Hézo, Saint Armel, Le Tour du Parc, Surzur, Theix-Noyal, Sulniac, La Trinité Surzur, Tréffléan	Consommation (m ³)	2023
	0 - 30	1,40
	30 - 60	1,45
	60 - 120	1,53
	120 - 180	1,67
	180 - 500	1,74
	500 - 1000	1,81
	1000 - 6000	1,57
	6000 - 24000	1,66
	>24000	1,66
	Abonnement	73,00

Arradon, Baden, Larmor Baden , Ploeren, Plougoumelen, Le Bono, Ile d'Arz, Ile aux Moines	Consommation (m3)	2023
	0 - 30	1,36
	30 - 60	1,46
	60 - 120	1,54
	120 - 180	1,68
	180 - 500	2,08
	500 - 1000	2,15
	1000 - 6000	2,15
	6000 - 24000	2,15
	>24000	2,15
	Abonnement	72,00

Vannes	Consommation (m ³)	2023
	0 - 30	1,16
	30 - 60	1,17
	60 - 120	1,31
	120 - 180	1,44
	180 - 500	1,51
	500 - 1000	1,58
	1000 - 6000	1,58
	6000 - 24000	1,44
	>24000	1,29
	Abonnement	30,00

Séné	Consommation (m ³)	2023
	0 - 30	1,00
	30 - 60	1,05
	60 - 120	1,18
	120 - 180	1,32
	180 - 500	1,39
	500 - 1000	1,46
	1000 - 6000	1,46
	6000 - 24000	1,46
	>24000	1,46
	Abonnement	39,00

Colpo, Plaudren	Consommation (m ³)	2023
	0 - 30	1,59
	30 - 60	1,67
	60 - 120	1,71
	120 - 180	1,84
	180 - 500	1,91
	500 - 1000	1,73
	1000 - 6000	1,73
	6000 - 24000	1,73
	>24000	1,73
	Abonnement	74,00

Plescop, Grand-Champ, Locmaria Grand-Champ, Locqueltas	Consommation (m ³)	2023
	0 - 30	1,35
	30 - 60	1,35
	60 - 120	1,46
	120 - 180	1,59
	180 - 500	1,66
	500 - 1000	1,77
	1000 - 6000	1,77
	6000 - 24000	1,77
	>24000	1,77
		0
	Abonnement	66,00

Saint Avé, Meucon	Consommation (m ³)	2023
	0 - 30	1,00
	30 - 60	1,55
	60 - 120	1,77
	120 - 180	1,90
	180 - 500	2,09
	500 - 1000	2,16
	1000 - 6000	2,16
	6000 - 24000	2,16
	>24000	2,16
	Abonnement	51,00

Elven, Monterblanc,Trédion, Saint Nolf	Consommation (m ³)	2023
	0 - 30	1,25
	30 - 60	1,25
	60 - 120	1,38
	120 - 180	1,51
	180 - 500	1,58
	500 - 1000	1,60
	1000 - 6000	1,60
	6000 - 24000	1,47
	>24000	1,47
	Abonnement	57,00

Les tarifs se décomposent en :

- une part fixe, correspondant à l'abonnement, payable d'avance par semestre
- une part proportionnelle, correspondant au prix par m3 d'eau consommé au cours d'un exercice annuel

Les tarifs prennent effet au 1^{er} janvier 2022, un prorata temporis étant appliqué entre la date de relevé des compteurs et la date d'effet du tarif applicable.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 OCTOBRE 2022

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 13 octobre 2022, s'est réuni le **20 octobre 2022**, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET (arrivée à 18h30) - Lucile BOICHOT (arrivée à 18h30) - Jean-Philippe PERIES
ARZON	: Roland TABART
BADEN	: Patrick EVENO
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN (arrivée à 19h05) - Dominique LE MEUR (arrivée à 18h05)
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LE BONO	: Yves DREVES (arrivée à 18h15)
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUeltas	: Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Alban MOQUET (arrivée à 18h30)
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE (arrivée à 18h15) - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET (arrivée 18h10)
PLOUGOUMELEN	: Léna BERTHELOT
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD (arrivée 18h10)
SAINT-AVE	: Anne GALLO (arrivée à 19h15) - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC (arrivée à 18h30)
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC (arrivée à 18h10) - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: David LAPPARTIENT (arrivée à 18h45) - Dominique VANARD - Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL (arrivée à 18h05)
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - François ARS - Mohamed AZGAG - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGÉ - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Simon UZENAT - Christian LE MOIGNE - Patrick LE MESTRE

Ont donné pouvoir :

BADEN	: Anita ALLAIN-LE PORT a donné pouvoir à François MOUSSET
BRANDIVY	: Pascal HERRISSON a donné pouvoir à Freddy JAHIER
ELVEN	: Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Jean LOISEAU
LA TRINITE SURZUR	: Vincent ROSSI a donné pouvoir à Christian SEBILLE
MONTERBLANC	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE a donné pouvoir à Alban MOQUET
PLOEREN	: Bernard RIBAUD a donné pouvoir à Gilbert LORHO
PLOUGOUMELEN	: Raynald MASSON a donné pouvoir à Léna BERTHELOT
SAINT-AVE	: Anne GALLO a donné pouvoir à Thierry EVENO jusqu'à 19h15
SARZEAU	: David LAPPARTIENT a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT jusqu'à 18h45
SENE	: Anthony MOREL a donné pouvoir à Claude LE JALLE
VANNES	: Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT : Christine PENHOUE a donné pouvoir à Mohamed AZGAG : Monique JEAN a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE : Gérard THEPAUT a donné pouvoir à Michel GILLET : Hortense LE PAPE a donné pouvoir à David ROBO : Laetitia DUMAS a donné pouvoir à Simon UZENAT

Mise en ligne le 26/10/2022

Envoyé en préfecture le 26/10/2022

Reçu en préfecture le 26/10/2022

Affiché le

ID : 056-200067932-20221020-221020_DEL25-DE

VANNES : Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à Patrick LE MESTRE

Ont été représentés :

MEUCON : Pierrick MESSENGER représenté par Martine MOUSSET LE JOSSEC

Absents :

GRAND-CHAMP : Moran GUILLERMIC

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line with a loop at the bottom and a horizontal line crossing it.

-25-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 OCTOBRE 2022

EAU

TARIFS 2023 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur Thierry EVENO présente le rapport suivant :

Dès 2021, Golfe du Morbihan - Vannes agglomération s'est engagée dans un programme de convergence des grilles tarifaires en Eau potable et en Assainissement, permettant de financer un service de qualité et d'inciter les usagers à adopter les gestes économes.

Ainsi, à horizon 2030, l'objectif du prix global de 4, 70 €/m³ (hors taxe et redevance) pour un usager consommant 120 m³/an peut être aujourd'hui fixé et décomposé la manière suivante :

- 1,97 €/m³ en eau potable (hors taxe et redevance)
- 2,73 €/m³ en assainissement (hors taxe et redevance)

Ainsi, le coût global du service sera de 1,54 € HT/jour pour un foyer consommant 120 m³, ce qui équivaut au prix de 2 bouteilles d'eau minérale.

Pour mémoire, en avril 2021, le rapport officiel de l'Office Français de la Biodiversité indiquait qu'au niveau national, le prix global moyen de l'eau TTC (et redevances) au 1^{er} janvier 2019, sur la base d'une consommation annuelle de 120 m³, était de 4,14 €/m³ : 2,07 €/m³ pour l'eau potable et 2,07 €/m³ pour l'assainissement collectif. Cela représente une facture de 496,8 €/an, soit 1,36 €/jour. La Bretagne (4,73 €/m³TTC, soit 3,74 €/m³ HT) et les Hauts-de-France (4,62 €/m³) présentent les prix moyens les plus élevés.

Une étape d'évaluation et de ré-ajustement des objectifs tarifaires sera proposée dès 2024 afin d'adapter si besoin les recettes, en fonction notamment, de l'évolution des réglementations. Une réflexion concernant la tarification sociale sera elle aussi ouverte avant 2024.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 7 octobre et suite à l'avis du conseil d'exploitation de la Régie communautaire,

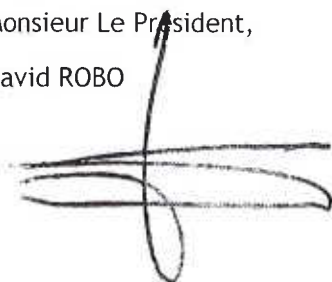
En conséquence, il vous est proposé,

- de valider la grille tarifaire 2023 jointe à la présente délibération pour l'assainissement collectif ;
- de valider les orientations décrites ci-dessus concernant les tarifs à horizon 2030 ;
- de maintenir les tarifs de toutes les prestations non concernées par la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

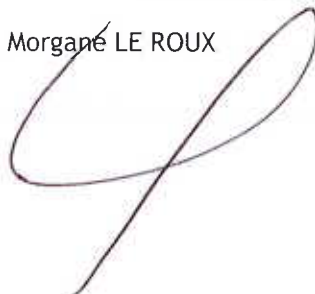
Monsieur Le Président,

David ROBO



Les secrétaires de séance,

Morgané LE ROUX



Sullivan VALIENTE



Conseil Communautaire du 20 OCTOBRE 2022 - Annexe à la Délibération 25
Tarifs Assainissement Collectif (en €/HT)

	Consommation (m ³)	2023
Locmaria Grand-Champ, Locqueltas	0 - 30	0,48
	30 - 60	3,10
	60 - 120	3,10
	120 - 180	3,17
	180 - 500	3,26
	500 - 1000	3,26
	1000 - 6000	3,26
	6000 - 24000	3,26
	>24000	3,26
	Abonnement	79,00

	Consommation (m ³)	2023
Arzon, Saint Gildas de Rhuy, Sarzeau, Le Hézo, Saint Armel, Le Tour du Parc, Surzur, Theix-Noyalo, Sulniac, La Trinité Surzur, Tréfléan	0 - 30	0,90
	30 - 60	3,00
	60 - 120	3,00
	120 - 180	3,09
	180 - 500	3,26
	500 - 1000	3,26
	1000 - 6000	3,26
	6000 - 24000	3,26
	>24000	3,26
	Abonnement	93,00

	Consommation (m ³)	2023
Arradon, Baden, Larmor Baden , Ploeren, Plougoumelen,le Bono, Ile d'Arz, Ile aux Moines	0 - 30	0,77
	30 - 60	2,95
	60 - 120	2,95
	120 - 180	3,05
	180 - 500	3,14
	500 - 1000	3,14
	1000 - 6000	3,14
	6000 - 24000	3,14
	>24000	3,14
	Abonnement	88,00

	Consommation (m ³)	2023
Vannes	0 - 30	0,97
	30 - 60	1,13
	60 - 120	1,32
	120 - 180	1,51
	180 - 500	1,60
	500 - 1000	1,45
	1000 - 6000	1,30
	6000 - 24000	1,30
	>24000	1,30
	Abonnement	36,00

	Consommation (m ³)	2023
Séné	0 - 30	1,90
	30 - 60	1,90
	60 - 120	2,04
	120 - 180	2,23
	180 - 500	2,33
	500 - 1000	2,33
	1000 - 6000	2,33
	6000 - 24000	2,33
	>24000	2,33
	Abonnement	22,00

Mise en ligne le 26/10/2022

Envoyé en préfecture le 26/10/2022

Reçu en préfecture le 26/10/2022

Affiché le

ID : 056-200067932-20221020-221020_DEL25-DE

Brandivy	Consommation (m ³)	
	0 - 30	0,19
	30 - 60	0,38
	60 - 120	0,57
	120 - 180	0,76
	180 - 500	0,85
	500 - 1000	0,85
	1000 - 6000	0,85
	6000 - 24000	0,85
	>24000	0,85
		0
	Abonnement	146,00

Colpo	Consommation (m ³)	2023
	0 - 30	0,64
	30 - 60	2,56
	60 - 120	2,56
	120 - 180	2,75
	180 - 500	2,84
	500 - 1000	2,84
	1000 - 6000	2,84
	6000 - 24000	2,84
	>24000	2,84
		0
	Abonnement	101,00

Elven	Consommation (m ³)	2023
	0 - 30	1,69
	30 - 60	2,48
	60 - 120	2,49
	120 - 180	2,68
	180 - 500	2,78
	500 - 1000	2,78
	1000 - 6000	2,78
	6000 - 24000	2,78
	>24000	2,78
	Abonnement	61,00

Grand-Champ	Consommation (m ³)	2023
	0 - 30	0,36
	30 - 60	2,07
	60 - 120	2,18
	120 - 180	2,37
	180 - 500	2,46
	500 - 1000	2,46
	1000 - 6000	2,46
	6000 - 24000	2,46
	>24000	2,46
	Abonnement	60,00

Meucon	Consommation (m ³)	2023
	0 - 30	0,58
	30 - 60	2,13
	60 - 120	2,23
	120 - 180	2,42
	180 - 500	2,51
	500 - 1000	2,51
	1000 - 6000	2,51
	6000 - 24000	2,51
	>24000	2,51
	Abonnement	77,00

Mise en ligne le 26/10/2022

Envoyé en préfecture le 26/10/2022

Reçu en préfecture le 26/10/2022

Affiché le

ID : 056-200067932-20221020-221020_DEL25-DE

Monterblanc	Consommation (m ³)	2023
	0 - 30	1,37
	30 - 60	2,16
	60 - 120	2,24
	120 - 180	2,43
	180 - 500	2,53
	500 - 1000	2,53
	1000 - 6000	2,53
	6000 - 24000	2,53
	>24000	2,53
	Abonnement	73,00

Plaudren	Consommation (m ³)	2023
	0 - 30	0,43
	30 - 60	2,21
	60 - 120	2,28
	120 - 180	2,47
	180 - 500	2,57
	500 - 1000	2,57
	1000 - 6000	2,57
	6000 - 24000	2,57
	>24000	2,57
	Abonnement	66,00

Plescop	Consommation (m ³)	2023
	0 - 30	1,40
	30 - 60	1,47
	60 - 120	1,66
	120 - 180	1,84
	180 - 500	1,94
	500 - 1000	1,94
	1000 - 6000	1,94
	6000 - 24000	1,94
	>24000	1,94
	Abonnement	57,00

St-Avé	Consommation (m ³)	2023
	0 - 30	0,71
	30 - 60	1,42
	60 - 120	1,77
	120 - 180	2,02
	180 - 500	2,12
	500 - 1000	2,12
	1000 - 6000	2,12
	6000 - 24000	2,12
	>24000	2,12
	Abonnement	39,00

St-Nolff	Consommation (m ³)	2023
	0 - 30	1,09
	30 - 60	2,56
	60 - 120	2,56
	120 - 180	2,75
	180 - 500	2,84
	500 - 1000	2,84
	1000 - 6000	2,84
	6000 - 24000	2,84
	>24000	2,84
	Abonnement	67,00

Trédion	Consommation (m ³)	2023
	0 - 30	2,14
	30 - 60	2,14
	60 - 120	2,23
	120 - 180	2,42
	180 - 500	2,51
	500 - 1000	2,51
	1000 - 6000	2,51
	6000 - 24000	2,51
	>24000	2,51
	Abonnement	84,00

Les tarifs se décomposent en :

- une part fixe, correspondant à l'abonnement, payable d'avance par semestre
- une part proportionnelle, correspondant au prix par m3 d'eau consommé au cours d'un exercice annuel

Les tarifs prennent effet au 1^{er} janvier 2023, un prorata temporis étant appliqué entre la date de relevé des compteurs et la date d'effet du tarif applicable

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 OCTOBRE 2022

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 13 octobre 2022, s'est réuni le **20 octobre 2022**, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET (arrivée à 18h30) - Lucile BOICHOT (arrivée à 18h30) - Jean-Philippe PERIES
ARZON	: Roland TABART
BADEN	: Patrick EVENO
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN (arrivée à 19h05) - Dominique LE MEUR (arrivée à 18h05)
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LE BONO	: Yves DREVES (arrivée à 18h15)
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUeltas	: Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Alban MOQUET (arrivée à 18h30)
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE (arrivée à 18h15) - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET (arrivée 18h10)
PLOUGOUMELEN	: Léna BERTHELOT
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD (arrivée 18h10)
SAINT-AVE	: Anne GALLO (arrivée à 19h15) - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC (arrivée à 18h30)
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC (arrivée à 18h10) - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: David LAPPARTIENT (arrivée à 18h45) - Dominique VANARD - Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL (arrivée à 18h05)
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - François ARS - Mohamed AZGAG - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGÉ - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Simon UZENAT - Christian LE MOIGNE - Patrick LE MESTRE

Ont donné pouvoir :

BADEN	: Anita ALLAIN-LE PORT a donné pouvoir à François MOUSSET
BRANDIVY	: Pascal HERRISSON a donné pouvoir à Freddy JAHIER
ELVEN	: Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Jean LOISEAU
LA TRINITE SURZUR	: Vincent ROSSI a donné pouvoir à Christian SEBILLE
MONTERBLANC	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE a donné pouvoir à Alban MOQUET
PLOEREN	: Bernard RIBAUD a donné pouvoir à Gilbert LORHO
PLOUGOUMELEN	: Raynald MASSON a donné pouvoir à Léna BERTHELOT
SAINT-AVE	: Anne GALLO a donné pouvoir à Thierry EVENO jusqu'à 19h15
SARZEAU	: David LAPPARTIENT a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT jusqu'à 18h45
SENE	: Anthony MOREL a donné pouvoir à Claude LE JALLE
VANNES	: Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT : Christine PENHOUE a donné pouvoir à Mohamed AZGAG : Monique JEAN a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE : Gérard THEPAUT a donné pouvoir à Michel GILLET : Hortense LE PAPE a donné pouvoir à David ROBO : Laetitia DUMAS a donné pouvoir à Simon UZENAT

Mise en ligne le 26/10/2022

Envoyé en préfecture le 26/10/2022

Reçu en préfecture le 26/10/2022

Affiché le

ID : 056-200067932-20221020-221020_DEL26-DE

VANNES : Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à Patrick LE MESTRE

Ont été représentés :

MEUCON : Pierrick MESSENGER représenté par Martine MOUSSET LE JOSSEC

Absents :

GRAND-CHAMP : Moran GUILLERMIC

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line with a loop at the bottom and a horizontal line crossing it.

-26-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 OCTOBRE 2022

EAU

TARIFS 2023 - VENTE EN GROS

Monsieur Thierry EVENO présente le rapport suivant :

Dans le cadre de sa participation à la politique départementale d'interconnexion des différents sites de production d'eau potable, Golfe du Morbihan - Vannes agglomération participe aux échanges d'eau potable avec les collectivités voisines, notamment Eau du Morbihan (1,5 m³/an en moyenne)

Depuis 2020, le tarif de vente appliqué était de 0,56 € HT/m³. Afin de tenir compte d'un contexte particulièrement tendu dans le domaine (réactifs, énergie, matière première ; personnel...), ce prix doit être réévalué à hauteur de 0,58 € HT/m³, soit + 3,6%.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 7 octobre et suite à l'avis du conseil d'exploitation de la Régie communautaire,

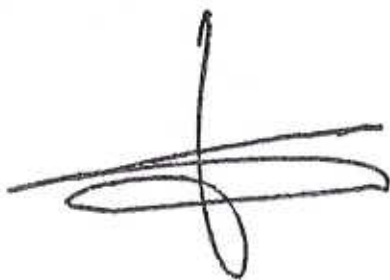
En conséquence, il vous est proposé,

- *de valider le tarif de Vent en Gros d'eau potable provenant de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération à 0,58 € HT/m³ ;*
- *de donner tout pouvoir à Monsieur le Président pour signer tout document et accomplir toute formalité nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur Le Président,

David ROBO



Les secrétaires de séance,

Morgane LE ROUX



Sullivan VALIENTE



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 OCTOBRE 2022

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 13 octobre 2022, s'est réuni le **20 octobre 2022**, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET (arrivée à 18h30) - Lucile BOICHOT (arrivée à 18h30) - Jean-Philippe PERIES
ARZON	: Roland TABART
BADEN	: Patrick EVENO
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN (arrivée à 19h05) - Dominique LE MEUR (arrivée à 18h05)
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LE BONO	: Yves DREVES (arrivée à 18h15)
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUeltas	: Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Alban MOQUET (arrivée à 18h30)
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE (arrivée à 18h15) - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET (arrivée 18h10)
PLOUGOUMELLEN	: Léna BERTHELOT
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD (arrivée 18h10)
SAINT-AVE	: Anne GALLO (arrivée à 19h15) - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC (arrivée à 18h30)
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC (arrivée à 18h10) - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: David LAPPARTIENT (arrivée à 18h45) - Dominique VANARD - Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL (arrivée à 18h05)
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - François ARS - Mohamed AZGAG - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Simon UZENAT - Christian LE MOIGNE - Patrick LE MESTRE

Ont donné pouvoir :

BADEN	: Anita ALLAIN-LE PORT a donné pouvoir à François MOUSSET
BRANDIVY	: Pascal HERRISON a donné pouvoir à Freddy JAHIER
ELVEN	: Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Jean LOISEAU
LA TRINITE SURZUR	: Vincent ROSSI a donné pouvoir à Christian SEBILLE
MONTERBLANC	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE a donné pouvoir à Alban MOQUET
PLOEREN	: Bernard RIBAUD a donné pouvoir à Gilbert LORHO
PLOUGOUMELLEN	: Raynald MASSON a donné pouvoir à Léna BERTHELOT
SAINT-AVE	: Anne GALLO a donné pouvoir à Thierry EVENO jusqu'à 19h15
SARZEAU	: David LAPPARTIENT a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT jusqu'à 18h45
SENE	: Anthony MOREL a donné pouvoir à Claude LE JALLE
VANNES	: Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT : Christine PENHOUE a donné pouvoir à Mohamed AZGAG : Monique JEAN a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE : Gérard THEPAUT a donné pouvoir à Michel GILLET : Hortense LE PAPE a donné pouvoir à David ROBO : Laetitia DUMAS a donné pouvoir à Simon UZENAT

Mise en ligne le 26/10/2022

Envoyé en préfecture le 26/10/2022

Reçu en préfecture le 26/10/2022

Affiché le

ID : 056-200067932-20221020-221020_DEL27-DE

VANNES : Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à Patrick LE MESTRE

Ont été représentés :

MEUCON : Pierrick MESSENGER représenté par Martine MOUSSET LE JOSSEC

Absents :

GRAND-CHAMP : Moran GUILLERMIC

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line with a loop at the bottom and a horizontal line crossing it.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 OCTOBRE 2022

MOBILITE

**ACQUISITION D'AUTOBUS ELECTRIQUES
LANCEMENT COMMANDE N° 4**

Monsieur Denis BERTHOLOM présente le rapport suivant :

Pour maintenir un parc de qualité, Golfe du Morbihan - Vannes agglomération (GMVa) se porte chaque année acquéreur d'autobus qu'elle met à disposition du Délégué en charge du réseau de transports urbains (CTGMVa jusqu'en 2023).

Dans le cadre de la transition énergétique, l'agglomération a souhaité s'engager dans l'acquisition d'autobus électriques lors du renouvellement de sa flotte. A cet égard, elle a adhéré en 2019 à la Centrale d'Achat des Transports Publics (CATP) qui dispose d'un accord-cadre relatif à l'acquisition de véhicules dont un des lots consiste en l'acquisition d'autobus 12 mètres électriques neufs en charge lente.

Dans le cadre de la procédure conduite par la CATP pour le compte de l'agglomération, un marché subséquent a été notifié à la société VOLVO (modèle 7900 électrique) le 23 septembre 2020. La date limite de commande est fixée au 30 juin 2023, date limite de validité de l'accord-cadre.

9 véhicules, au travers de 3 commandes, ont déjà été acquis dans le cadre de ce marché subséquent. Pour poursuivre le renouvellement du parc, il vous est proposé d'engager une quatrième commande de 4 bus électriques avec 4 bornes de charge, dont le montant s'établit à 2 175 120 €HT.

La CATP étant soumise aux procédures de publicité et de mise en concurrence de la commande publique, conformément à l'article 26 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, l'agglomération est considérée comme ayant respecté ses obligations de publicité et de mise en concurrence.

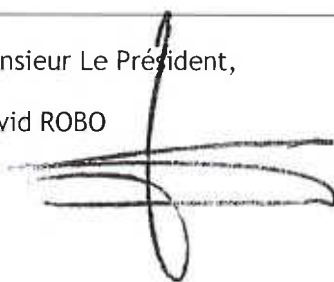
Vu l'avis favorable du Bureau du 7 octobre 2022 et de la commission Mobilité, Patrimoine et Grands projets du 11 octobre 2022, il vous est proposé :

- conformément à l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et à l'article L2122-21-1 du Code général des collectivités territoriales, d'autoriser Monsieur le Président à engager la commande précitée ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier ;
- de solliciter toutes subventions pour l'acquisition et l'installation de ces équipements ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur Le Président,

David ROBO



Les secrétaires de séance,

Morgane LE ROUX



Sullivan VALIENTE

